

VILLE DE TOURBES

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 25 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, le MARDI 25 OCTOBRE 2016 à 20h30 sous la Présidence de Mr le Maire.

Présents: 13 membres

Mr Christian JANTEL Maire

Mr Michel VINCENT 2^{ème} Adjoint

Mme Cristelle MORENO 3^{ème} Adjoint

Mr Frédéric SERVELLERA 4^{ème} Adjoint

Mmes Carole BONNET, Liliane DAMIENS, Marie-Carmen LOUSTALET, Alix PICHON-MATHIEU

Mrs Richard BORON, Jean-Luc GUIRAUDOU, Didier LOUSTALET, Lionel PUCHE, Guillaume ROUSSILLON

Absents excusés: 6 membres (dont 2 pouvoirs)

Mme Sylvie MEUNIER donne pouvoir à Mr Christian JANTEL

Mr Luc MARCO donne pouvoir à Mr Lionel PUCHE

Mmes Mélanie MUR, Angélique GAURET, Christine RENAUDEAU

Mr Christian LOPEZ

Soit au total: 15 Membres présents ou représentés.

Secrétaire de la séance et rédacteur du Compte Rendu : Michel VINCENT

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 27 juillet 2016 :

VOTE: 13 Pour (y compris les 2 pouvoirs)

2 Abstentions

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux réunis d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Il doit traiter d'un changement d'imputation budgétaire concernant le budget principal.

Les élus ont répondu favorablement.

1) Délibérations :

-----A) Régularisation d'imputation :

Dans les opérations budgétaires réalisées en 2015 en investissement, nous avons inscrit au chapitre 13 imputation compte 13158 une subvention de 27 888 € concernant la participation financière de la communauté de communes à propos de la Place des Trois porches.

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que notre commune n'est pas tenue de prévoir dans son budget d'investissement, compte tenu de son niveau de population, l'amortissement des subventions.

Il convient donc pour régulariser cette opération de procéder aux modifications suivantes :

Investissement dépenses

Compte 13-imputation 13158 + 27888 €

Investissement Recettes

Compte 13-imputation 13258 + 27 888 €

VOTE: 15 Pour (y compris les 2 pouvoirs)

-----B) Procédure de titularisation :

Deux agents sont actuellement sous contrat à durée indéterminée :

Claire ROLLAND qui a intégré les effectifs municipaux en 2011 en CDD jusqu'en 2014 où son statut a évolué avec un nouveau contrat en CDI.

Laura MARTINEZ qui a intégré les effectifs communaux en 2012 avec un CDD et son statut a évolué vers un nouveau contrat en CDI en 2015.

Ces deux agents donnant entière satisfaction, leurs postes non remis en question, leur présence devenue incontournable et notre volonté de lever la précarité de ces contrats, il est proposé au Conseil d'engager pour ces deux agents, la procédure de titularisation qui passe obligatoirement par une « stagiairisation » pendant un an avant d'être officiellement désignés comme étant titulaires.

Pour ce qui est des autres agents sous contrat Mr le Maire rappelle leur situation:

Sylvia CHARLES en CAE/CUI depuis février 2015 contrat signé pour 36 mois (fin en février 2018),

Leila MONTRouGE EN CAE/CUI depuis février 2016 contrat signé pour 12 mois (fin février 2017).

VOTE: 15 Pour (y compris les 2 pouvoirs)

-----C) Acceptation de dons:

Il arrive quelques fois que la Commune soit la bénéficiaire de dons déposés par des Tourbains ou autres personnes.

Jusqu'à maintenant nous n'avons pas de procédure particulière et les chèques de don reçus étaient libellés à l'attention de la Perception pour le compte de la Commune.

Madame la Perceptrice en poste depuis peu demande que la procédure officielle soit respectée et celle-ci doit passer par une délibération autorisant Monsieur le Maire à accepter des dons.

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer dans ce sens.

VOTE: 15 Pour (y compris les 2 pouvoirs)

-----D) Occupation du domaine public par TOURB'ART CAFÉ:

Monsieur le Maire rappelle que par le passé une convention d'occupation du Domaine public a été co-signée par les propriétaires et la municipalité.

Cette convention stipulait précisément les conditions de la mise à disposition de l'espace public (voir annexe jointe).

Le débit de boissons ayant changé de propriétaires il convient de renouveler cette convention.

Dans cette convention il conviendra également de mentionner notre accord afin que les toilettes publiques situées à côté du café puissent aussi servir les clients du café étant en situation de handicap physique.

Le Conseil municipal est sollicité pour donner son avis et son accord.

Mr BORON demande à Mr le Maire de rappeler le cout de cette occupation : Mr le Maire répond : 1€ symbolique.

VOTE: 13 Pour (y compris les 2 pouvoirs), 1 Contre et 1 Abstention

-----E) Contrôle technique groupe scolaire et études géotechniques :

Suite aux différentes réunions tenues par les Elus, le comité de pilotage (jury) avec le cabinet RUBIO (maîtrise d'œuvre) retenu pour le projet du nouveau groupe scolaire, l'ensemble des esquisses a été examiné, approfondi et validé par l'ensemble des acteurs.

Pendant dans la procédure réglementaire il est nécessaire de faire procéder à un contrôle technique de tous les choix et solutions techniques retenus.

Une consultation a été lancée et nous avons obtenu 3 réponses en retour (voir annexe).

L'avis de Monsieur ZAMORA (assistance à maîtrise d'ouvrage) ainsi que celui du bureau d'études BETU ont été requis et leurs conclusions ont permis de proposer pour être retenu l'offre faite par **l'APAVE**.

Il est donc proposé au conseil municipal de retenir l'APAVE.

Par ailleurs toujours pour le même projet une étude géotechnique est nécessaire, nous avons sollicité :

FONDASOL à Montpellier / EGSA TP à Jacou / GEOMECA Sud à Pérols / EGSol à Béziers.

3 dossiers en réponse ont été reçus : Fondasol / Geomeca / EGSOL (voir annexe).

Suivant le même principe d'analyse avec les éclairages de deux bureaux d'études (ZAMORA et BETU) il est proposé au conseil de retenir la proposition de la Société GEOMECA Sud à Pérols.

VOTE: 15 POUR (y compris 2 pouvoirs)

-----F) Tarification sortie garderie extrascolaire (cirque à Béziers) :

Pendant les vacances de la Toussaint et dans le cadre des activités extrascolaires proposées aux enfants et aux parents, une sortie au cirque à Béziers a été programmée.

Le prix d'entrée négocié est de 10 € et la facturation aux Parents sera de 12 €.

La différence servira à assumer les dépenses liées au transport et au goûter qui sera servi aux enfants sur place.

Il est donc demandé au Conseil municipal de fixer officiellement la participation pour cette sortie à la hauteur de 12 €.

Pour les futures sorties Mme BONNET propose que nous donnions la priorité aux enfants qui vont régulièrement à la garderie.

VOTE: 15 POUR (y compris les 2 pouvoirs)

-----G) Autorisation de vente des parcelles expropriées (Vallet et Ramonich) :

Il est rappelé au Conseil municipal la procédure d'utilité publique engagée sur le projet de l'espace BELLEVALIA dont les conclusions ont conduit à prononcer les conditions d'expropriation concernant la parcelle de Madame VALLET et celle des Consorts RAMONICH.

La Commune étant l'expropriant, il lui appartient de mener la transaction jusqu'au bout par l'acquisition de ces deux parcelles au prix fixé par Monsieur le Juge (24 € / m²) et par la revente à l'aménageur Terres du Soleil pour terminer la viabilisation de la 4^{ème} tranche.

Le Notaire de la Commune, Maître RASIGADE à Pézenas, est chargé pour ce qui le concerne d'élaborer les documents d'achat et de cession afin qu'il y ait concomitance entre les actions et les actes.

Cette disposition permettra à la Commune de lui éviter la production d'avance financière.

Il est donc demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire à signer les actes de vente des parcelles concernées.

VOTE: 10 POUR (y compris 1 pouvoir), 3 Contre et 2 Abstentions (y compris 1 pouvoir)

-----H) Autorisation de détachement et de vente d'une surface de 685 m² de la parcelle AB 782 :

Pour la bonne fin de réalisation du projet d'aménagement des abords de l'Espace BELLEVALIA, de sa desserte piétonnière et de l'implantation des logements sociaux, il est nécessaire de détacher une parcelle de 685 m² issue d'une plus grande acquise par la Commune pour l'agrandissement futur du cimetière, cadastrée AB 782 et d'une superficie de 30 ares 74.

Le prix proposé par la société Terres du Soleil est de 20 €/m².

Pour mémoire et comparaison la moyenne de vente des terrains sur l'Espace BELLEVALIA a été de 20 € et Terres du Soleil a acquis suivant acte reçu par Me RASIGADE Notaire à Pézenas, le 29 mars 2016, du Département de l'Hérault les parcelles AK 243 pour 790 m² et AK 245 pour 106 m² au prix de 13 440 €, soit 15€/m².

Il est proposé au Conseil de donner son accord pour autoriser cette vente à la condition financière de 20 €/m² soit 13 700 € pour 685 m².

VOTE: 10 Pour (y compris 1 pouvoir), 3 Contre et 2 Abstentions (y compris 1 pouvoir)

-----I) Adoption du projet de délibération pour l'application du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) :

Avec les décrets N° 2014-513 du 20/05/2014, N°2014-1526 du 16/12/2014, la circulaire NDR : RDFF1427139C du 5/12/2014 et l'Arrêté du 27/08/2015 une réforme complète du régime indemnitaire a été engagée et les communes ayant déjà instauré cette disposition d'indemnisation doivent proposer avant le 28/10/2016 un projet de délibération qui sera soumis à l'approbation du Comité technique.

Tous les agents (contrats de droit public) de ces collectivités seront assujettis à ce nouveau régime à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil municipal est sollicité pour donner son avis sur ce projet de délibération et pour autoriser Monsieur le Maire à la soumettre à l'approbation du Comité technique.

A la suite de cet avis une application concernant chaque agent sera élaborée par Arrêté individuel d'application.

Il est ici précisé que seule la filière technique n'a pas encore fait l'objet à ce jour d'un examen particulier d'application de ce nouveau régime.

Généralement pour les communes ayant déjà sollicité l'avis du comité technique, ces dernières ont étendu l'application du nouveau régime à la filière technique de la même manière que pour la filière administrative à l'aide de la même délibération (voir annexe jointe).

Vote : 15 POUR (y compris les 2 pouvoirs)

-----J) Adhésion convention Pôle Médecine Préventive :

Dans sa correspondance du 12 juillet 2016 M. Christian BILHAC, Président du Centre de Gestion 34, nous informait de la nécessité de mettre en place une nouvelle convention d'adhésion au service prévention-pôle médecine préventive.

Le Conseil d'Administration du CDG 34 a récemment approuvé une nouvelle convention relative à la mise à disposition du pôle médecine préventive auprès des établissements publics locaux de tout le département.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette nouvelle convention (voir annexe) et de la transmettre avant le 15/12/2016.

Vote : 15 POUR (y compris les 2 pouvoirs)

-----K) Consultation Avocats pour procédure PLU :

Suite aux différentes et très nombreuses réunions tenues à propos de l'élaboration du PLU de la commune

Suites aux nombreuses tergiversations des services associés,

Suite aux remises en cause régulières et contradictoires caractérisant les conclusions de ces mêmes services,

Suite aux correspondances reçues dernièrement émanant de la DDTM et du SCoT, il apparaît clairement que pour la plupart de nos projets (zone artisanale, zone touristique, zac...) et pour la plus grande partie de notre potentiel démographique identifié dans les zones AU, une remise en cause totale du plan de zonage a été exprimé dans des avis qui ne se veulent pour l'instant que consultatifs.

Il apparaît aussi clairement que ces mêmes avis seront **négatifs** et donc de nature à rejeter notre projet, faute d'**obtempération** assortie d'une **modification profonde** de notre PLU.

Une telle situation à terme équivaldra à **perdre 10 ans (2025)** d'un développement nécessaire volontaire, raisonné et maîtrisé de notre commune.

Face à une telle conjoncture, la question de la poursuite de la démarche d'approbation du PLU s'appuyant sur le PADD voté le 22/02/2012 se pose réellement.

Par ailleurs il semble plus que probable, que même dans le meilleur des cas, nous soyons contraints de vivre quelques mois l'urbanisation de la Commune régi par le RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Trois solutions se proposent à nous :

- 1- Entendre, comprendre, accepter les directives de la DDTM et du SCoT, modifier profondément notre projet avec le risque que certains développements économiques prévus deviennent irréalisables, attendre patiemment que le SCoT soit révisé et constater un arrêt brutal de notre évolution démographique jusqu'en 2025

- 2- Re-discussion et vote d'un nouveau PADD avec obligation de réaliser une évaluation environnementale (procédure à durée d'un an), nouveau plan de zonage....
Bref ce choix équivaldrait à relancer une étude complète du futur PLU (aspect financier) sachant que pendant ce temps seul le RNU s'appliquera.
- 3- Abrogation de la procédure de passage en PLU et gestion direct de l'urbanisme à l'aide du RNU avec plus de souplesse, un développement « tâche d'huile », possibilité de débloquent les zones AU en continuité urbaine et débloquent progressivement les autres y compris la zone TERRA MEZZO, la zone IVNA (zone artisanale) et la ZAC des Flabègues.

Mr le Maire précise qu'il ne s'agit là que de ses propres interprétations qui sont corroborées par notre bureau d'études URBAN PROJECTS.

Cependant il apparaît néanmoins nécessaire de recourir à une consultation « extérieure » afin de recueillir d'autres avis en comparaison.

Pour cela il est donc proposé au Conseil municipal de saisir deux avocats afin de se forger une opinion claire et formelle.

VOTE : 15 POUR (y compris les 2 pouvoirs)

-----L) Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre :

- a) identifier et traiter les abords du futur groupe scolaire (jardins partagés, parking mutualisé, abord de l'espace commercial, desserte piétonnière...),
- b) création de l'espace commercial de 400 m² environ (études techniques, estimation financière, permis de construire, réalisation et suivi des travaux...).
- c) agrandissement du cimetière (déclaration, autorisation, clôture, conception de l'agencement, travaux d'équipement...)

Pour atteindre ces objectifs il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations pour les points évoqués.

VOTE B : 15 POUR (y compris les 2 pouvoirs)

Mr Lionel PUCHE a reçu un courrier concernant un projet d'aménagement sur la zone de Labade qu'il remet à Mr Le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 22h30.